ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et reglementation

Question écrite n° 38923

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle a M le ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports qu'il n'y a actuellement aucune reglementation precise en ce qui concerne l'ouverture intempestive de tranchees dans les villes. Certains organismes refusent notamment toute programmation de leurs travaux. Il souhaiterait donc savoir s'il ne lui semble pas judicieux d'imposer la mise en place de programmes pluriannuels de coordination, toute entreprise et tout service publics refusant d'appliquer ces programmes etant tenus de payer une taxe importante en cas de non-respect. Il desirerait qu'il lui indique si les services de son ministere font actuellement une etude en la matiere.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38923
Rubrique : Batiment et travaux publics
Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.
Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1506